

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 23 novembre 2022**

Le mercredi vingt-trois novembre deux mil vingt-deux à dix-huit heures quarante-cinq minutes, les membres du Conseil municipal de la commune de Château l'Evêque, dûment convoqués le dix-huit novembre deux mil vingt-deux, par voie dématérialisée, se sont réunis, à la mairie, sous la présidence du Maire, Alain MARTY.

Présents : Alain MARTY, Marie BELOMBO, Claire GIRY-LATERRIERE, Franck MERY, Coralie JUGE, Serge OULHEN, Nicole GALLOIS, Jean-Marie PANAZOL, Serge NAWROT, Henriette ROCHE, Frédéric DELRIEUX, Frédérique CONSTANCEAU, Sébastien DUREY, Céline MARTY.

Absents excusés : Annie BEYDON (pouvoir à Coralie JUGE), Sophie DAL'PAN (pouvoir à Alain MARTY), Pierre CABOS (pouvoir à Franck MERY), Joëlle DUVERNEUIL.

Absent : Michel TOMAS.

Le Maire annonce la mise en route de l'enregistreur, procède à l'appel des membres présents, donne les pouvoirs et constate que le quorum est atteint.

Après avoir rappelé que maintenant, conformément à la loi, seuls le Maire et le secrétaire de séance signent les procès-verbaux et que les comptes rendus reprendront uniquement les décisions des délibérés du Conseil municipal, il ouvre la séance à 19h40.

Puis, il propose Claire GIRY-LATERRIERE comme secrétaire de séance.

**Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.**

Secrétaire de séance : Claire GIRY-LATERRIERE

Ensuite, le Maire demande si l'assemblée approuve le procès-verbal de la dernière réunion du Conseil municipal avant de procéder à sa signature.

**Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.**

***POINTS DELIBERANTS***

**1- TRAVAUX 2023 : DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Le Maire explique que deux dossiers de demandes de subvention vont être déposés au titre de la DETR et précise qu'un service du Grand Périgueux aide à la préparation et au montage de ces dossiers dont l'intitulé est important :

**a) Aménagement d'un espace de loisirs santé jeunesse de la plaine des sports : création d'un pumtrack et d'une liaison douce**

La présentation du projet ayant été faite précédemment par le cabinet Espace SARL, il ajoute les arguments qui justifient un tel équipement. La plaine des sports déjà munie d'un terrain de foot sportif, terrains de pétanque et tennis et un city-stade, est utilisée lors de manifestations sportives telles que le défi sport qui approche les 30 ans de programmation.



Le Maire présente ensuite le financement obtenu à ce jour :

COMMUNE DE CHÂTEAU L'EVEQUE			
AMENAGEMENT D'UN ESPACE DE LOISIRS SANTE JEUNESSE DE LA PLAINE DES SPORTS : TRANCHE 1 : CREATION D'UN PUMPTRACK D'UN PREAU ET D'UNE LIAISON DOUCE			
PLAN DE FINANCEMENT			
RECETTES		DEPENSES	
DETR (25 %)	43 576,19 €	PUMPTRACK ET PREAU	129 234,00 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL (20 %)	34 860,95 €	LIAISON DOUCE PARKING/SALLE DES FETES	34 090,74 €
CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (15%)	26 000,00 €	TOTAL TRAVAUX	163 324,74 €
		FRAIS DE GEOMETRE	10 980,00 €
TOTAL SUBVENTIONS	104 437,13 €	TOTAL TRANCHE 1	174 304,74 €
		MAITRISE D'ŒUVRE	14 535,90 €
AUTOFINANCEMENT COMMUNE	84 403,51 €	TOTAL HT	188 840,64 €
TOTAL HT	188 840,64 €		
TVA 20%	37 768,13 €	TVA 20%	37 768,13 €
TOTAL TTC	226 608,77 €	TOTAL TTC	226 608,77 €

Coralie JUGE demande si les accords d'aides sont requis pour commencer les travaux ; le Maire explique que les dossiers pour l'**aménagement global** doivent être déposés avant le 15 décembre auprès des services de la Préfecture pour que les demandes soient étudiées en début d'année ; surtout, tout doit s'enchaîner : l'attribution de l'aide (DETR) puis la mise en route des travaux au risque de perdre la somme allouée.

A une question de Frédérique CONSTANCEAU sur le caractère inondable de la zone, le Maire répond que tous les critères ont été pris en compte par le cabinet qui travaille sur le projet. Tout a été pensé pour que les matériaux soient absorbables et/ou que l'eau revienne à la rivière et comme l'indique Claire GIRY-LATERRIERE, ce ne sont pas des locaux fermés.

Henriette ROCHE demande si des fonds européens peuvent être espérés. Il semble que ce ne soit pas possible mais le Maire précise que la Région, le Département et l'agglomération sont sollicités. A l'échelle européenne, la démarche est très complexe et compliquée... cela a été fait pour la place de l'église car le montant attribué justifiait cette demande mais a nécessité 14 envois du dossier, et même après l'accord de l'attribution, le versement prend du temps... Sur la 2<sup>ème</sup> tranche, une demande sera justifiée par rapport au montant et l'aide du service du Gd Px pour la préparation et la présentation du dossier nous sera précieuse.

**Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.**

## b) Nouvelle donne : modernisation de l'éclairage public : programmation 2023

Le Maire donne la liste des luminaires concernés par le remplacement par des ampoules led :

- n° 243 : LOTISSEMENT DE LA GORCE : 8 points lumineux
- n° 541 : CHANTELAUBE : 2 points lumineux
- n° 599 : BOURG et ROUTE DU ROYER : 5 points lumineux
- n° 685 : LE ROUCHOU : 5 points lumineux
- n° 966 : LES ARMAGNACS : 7 points lumineux.

Le Maire soumet ensuite le financement de cette opération dont le montant total HT s'élève à 45 360 €.

COMMUNE DE CHÂTEAU L'EVEQUE			
PROGRAMME NOUVELLE DONNE : MODERNISATION DU PARC D'ECLAIRAGE PUBLIC : PROGRAMME TRAVAUX 2023			
PLAN DE FINANCEMENT			
RECETTES		DEPENSES	
SYNDICAT DEPARTEMENTAL ENERGIES (SDE24) (35% sur travaux)	15 876,00 €	TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC HT ( LOTISSEMENT LA GORCE )	12 800,00 €
DETR (20% SUR TRAVAUX)	9 072,00 €	TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC HT (CHANTELAUBE )	3 200,00 €
		TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC HT (BOURG 2 ROUTE DU ROYER)	8 000,00 €
Total subventions	24 948,00 €	TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC HT (LE ROUCHOUX)	8 000,00 €
		TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC HT (LES ARMAGNACS)	11 200,00 €
AUTOFINANCEMENT COMMUNE	20 412,00 €	Sous total	43 200,00 €
		Aléas et actualisation	2 160,00 €
TOTAL	45 360,00 €	TOTAL opération HT	45 360,00 €
TVA 20%	9 072,00 €	TVA 20%	9 072,00 €
TOTAL TTC	54 432,00 €	TOTAL TTC	54 432,00 €

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

## 2- BUDGET COMMUNAL 2022 : DECISION MODIFICATIVE

Le Maire donne la parole à Marie BELOMBO, adjointe responsable de la commission des finances, qui explique que pour permettre le paiement des salaires de décembre il faut une décision d'approvisionnement du compte des charges du personnel.

En effet, plusieurs facteurs ont provoqué le manque de crédits sur ce compte :

- l'augmentation des salaires (+ 3.5 %),
- l'embauche d'un agent à temps plein pour l'accueil en mairie,
- l'affectation de deux agents à temps plein en Maison France Services,
- l'embauche d'un agent à temps partiel pour remplacer la personne partie de l'Agence postale pour Maison Frances Services,
- les heures complémentaires notamment en restauration scolaire pour compenser l'absence de la responsable,
- mais surtout : les nombreux remplacements d'agents absents en milieu scolaire et périscolaire.

La somme de 55 000 € est nécessaire ; elle peut être prise sur le chapitre 11 du fonctionnement 'charges à caractère général' puisque le report des restes du compte administratif y avait été versé (150 000 €).

L'opération se fera comme suit :

- article 6068 : autres matières et fournitures : - 55 000 €
- compte chapitre 12 : charges de personnel : + 55 000 €

Le Maire en profite pour alerter les conseillers sur la prudence dont il faudra faire preuve dans l'élaboration du prochain budget ; beaucoup de dépenses ont augmenté : l'énergie, les fournitures... et il se félicite d'avoir mis cette somme de côté qui permet de faire face à des situations comme celle-ci.

**Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.**

### **3- PERSONNEL COMMUNAL**

#### **a) Indemnisation des congés annuels non pris par un fonctionnaire**

Le Maire fait un bref rappel des faits sur la situation de la responsable du restaurant scolaire : elle a été placée en congés pour maladie pendant un an, n'a pas souhaité revenir occuper son poste et s'est mise en disponibilité le 4 mai 2022 jusqu'au 30 septembre 2022 ; elle reprend le travail mais pas à Château l'Evêque avec une embauche au 1<sup>er</sup> octobre 2022 sur son nouvel emploi via un détachement jusqu'au 31 août 2023 inclus. Une embauche par le nouvel employeur doit suivre qui mettra fin à tous liens de travail avec nous.

Elle a envoyé un courrier dans lequel elle réclame le paiement des congés payés qu'elle n'a pas pris.

Après s'être informé auprès des trésorier et centre de gestion, le Maire indique qu'il est possible de lui payer ses congés si le Conseil municipal approuve cette opération. Le montant dû à l'agent s'élève à 1 206.32 € nets pour un coût de 2 211.13 € pour la commune avec les charges.

Bien que toutes les actions en justice aient donné raison aux municipalités qui ne payaient pas et malgré l'ambiguïté des services de l'avis du centre de gestion, le Maire souhaite régler cette somme et ainsi tout solder proprement.

**Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.**

#### **b) Modification du régime indemnitaire (RIFSEEP)**

Marie BELOMBO reprend la parole pour présenter les modifications à apporter au régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel. Il est composé de deux parties, l'IFSE et le CIA.

Elle rappelle qu'en avril 2018, l'IFSE avait été mise en place et qu'elle est versée aux fonctionnaires titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL et/ou à l'IRCANTEC à temps complet, à temps non complet et à temps partiel des cadres d'emplois suivants :

- secrétaires de mairie
- rédacteurs territoriaux
- adjoints administratifs territoriaux
- agents de maîtrise territoriaux
- adjoints techniques territoriaux
- ATSEM
- animateurs territoriaux
- adjoints d'animation territoriaux
- 

Le cas échéant, l'IFSE pourrait être versée également aux agents non titulaires à temps complet, à temps non complet et à temps partiel régis par les dispositions du décret 88-145 du 15/02/1988 (agents non titulaires de droit public à l'exclusion des agents de droit privé) justifiant de six mois d'ancienneté dans la collectivité.

- l'IFSE : indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise, qui vise à valoriser l'exercice des fonctions et constitue l'indemnité principale du régime indemnitaire ; elle est basée sur des critères professionnels et sur l'expérience professionnelle. Le montant annuel attribué individuellement est versé mensuellement ; il peut être révisé lors de changement de fonction, de grade, d'emploi ou de cadre d'emploi suite à une promotion, un avancement de grade ou suite à une réussite à un examen, mais aussi tous les 4 ans pour tenir compte de l'expérience professionnelle acquise.

Elle est exclusive de toutes autres indemnités liées aux fonctions à l'exception de primes et indemnités légalement cumulables.

- le CIA : complément indemnitaire annuel variable tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir. Il est basé sur l'entretien professionnel et essentiellement sur les six critères suivants :

- respect de la hiérarchie et des élus
- ponctualité dans le rendu des travaux demandés
- savoir être vis-à-vis des collègues de travail et des usagers
- disponibilité et investissement dans ses missions
- pertinence des analyses et propositions
- gestion des missions en situation de surcroît de travail.

Monsieur le Maire propose de fixer les groupes et les montants de référence de la manière suivante :

GROUPES	FONCTIONS	MONTANT PLAFOND ANNUEL IFSE COLLECTIVITE	MONTANT PLAFOND ANNUEL CIA COLLECTIVITE
<b>CATEGORIE A</b>			
Groupe 1	Direction d'une collectivité/Secrétariat de Mairie Catégorie A	1500 €	225 €
<b>CATEGORIE B</b>			
Groupe 1	Responsable d'un service	1400 €	168 €
<b>CATEGORIE C</b>			
Groupe 1	-Agent de comptabilité, Budgets et Payes -Agents d'Accompagnement Scolaire -Agents techniques	1300 €	130 €
Groupe 2	-Agents de restauration, d'entretien, d'animation	1200 €	120 €

La modulation de l'attribution s'opérerait de la manière suivante (selon résultats de l'entretien professionnel annuel) :

- 6 critères satisfaits : 100 % du montant annuel de la part variable maximum
- 5 critères satisfaits : 75 % du montant annuel de la part variable maximum
- 4 critères satisfaits : 50 % du montant annuel de la part variable maximum
- 1 à 3 critères satisfaits : 25 % du montant annuel de la part variable maximum
- 0 critères satisfaits : 0 % du montant annuel de la part variable maximum

Cette part serait versée en une fois au mois de décembre et ne sera pas automatiquement reconductible d'une année sur l'autre.

Cet ajout a reçu un avis favorable du comité technique du centre de gestion le 18 novembre dernier et est proposé à l'approbation du Conseil municipal pour effet au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Henriette ROCHE demande qui mène les entretiens professionnels et le Maire lui répond que c'est la secrétaire de mairie, seule, et lui pour les agents des services techniques et la secrétaire de mairie.

Serge OULHEN demande si les agents sont informés de cette démarche. Le Maire lui indique que cela sera transmis aux agents dès l'approbation par le Conseil municipal.

**Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.**

**c) Mise à disposition d'un agent au Grand Périgueux**

Le Maire rappelle que, chaque année, un agent est mis à la disposition du Gd Px. Une convention doit être signée. Cette année, une modification a été apportée : le nombre d'heures de mise à disposition sera remboursé dans sa totalité et non au nombre d'heures réalisées.

**Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.**

**d) Mise à jour des emplois de la collectivité : tableau des effectifs**

Marie BELOMBO présente le tableau des effectifs de la collectivité après la fermeture du poste :

- d'ATSEM principal 2<sup>ème</sup> classe pour 32h39 hebdomadaires ; l'agent a pris un congé parental puis une disponibilité pendant 10 ans et finalement a été mutée dans une collectivité plus proche de son domicile.
- d'adjoint d'animation pour 25h07 hebdomadaires ; l'agent a été nommé sur une poste d'ATSEM le 1<sup>er</sup> septembre 2022 après la réussite du concours.

EMPLOIS PERMANENTS FONCTIONNAIRES	DUREE HEBDOMADAIRE	EFFECTIF BUDGETAIRE	EFFECTIF POURVU	FONCTIONS
<b>Cadre d'emploi des Secrétaires de Mairie</b>		<u>1</u>	<u>1</u>	
Secrétaire de Maire	35h00	1	1	Responsable/des affaires générales
<b>Cadre d'emploi des Rédacteurs Territoriaux</b>		<u>1</u>	<u>1</u>	
Rédacteur Territorial Principal 2 <sup>ème</sup> classe	35h00	1	1	Responsable de l'accueil Du service urbanisme et population-des affaires scolaires
<b>Cadre d'emploi Adjoints administratifs Territoriaux :</b>		<u>4</u>	<u>4</u>	
Adjoint Administratif	35h00	1	1	-Agent accueil Espace France Services -Agent chargé de la gestion comptable et des payes de
<b>Cadre d'emploi des Agents de Maîtrise Territoriaux</b>		<u>5</u>	<u>5</u>	
Adjoint Administratif Territorial	35h00	1	1	l'exécution budgétaire, du cimetière
Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	35h00	2	2	- Agent accueil Espace France Services et Agence Postale
Agent de Maîtrise Territorial Principal	35h00	1	1	-Agent des interventions
Agent de Maîtrise Territorial	30h00	1	1	ingénierie conseil mairie techniques polyvalent
Agent de Maîtrise Territorial	27h00	1	1	-Agent de service polyvalent -Agent de service polyvalent
<b>Cadre d'emploi des Adjoints Techniques Territoriaux :</b>		<u>4</u>	<u>3</u>	
Adjoint Technique Territorial	35h00	2	1	-Agent des interventions techniques polyvalent
	17h16	1	0	-Responsable du restaurant scolaire
Adjoint Technique Territorial Principal De 2 <sup>ème</sup> classe	26h00	1	1	Agent de service Polyvalent
<b>Cadre d'emploi des Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles :</b>		<u>1</u>	<u>1</u>	
Agent Territorial Spécialisé Principal de 2ème classe des Ecoles Maternelles	25h07	1	1	Agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant
<b>Cadre d'emploi des Adjoints Territoriaux d'Animation</b>		<u>3</u>	<u>2</u>	
Adjoint Territorial d'animation	35h00	1	1	-Agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant
Adjoint Territorial d'animation	35h00	1	1	-Animatrice Educative Accompagnent Périscolaire

<b><u>Cadre d'emploi des animateurs territoriaux</u></b>		<b><u>1</u></b>	<b><u>1</u></b>	
Animateur Territorial	35h00	1	1	Responsable de structures d'accueil de loisirs Animatrice/Enfance Jeunesse

EMPLOIS PERMANENTS NON TITULAIRES	DUREE HEBDOMADAIRE	EFFECTIF BUDGETAIRE	EFFECTIF POURVU	FONCTIONS
<b><u>Cadre d'emploi des Adjoints territoriaux d'Animation :</u></b>				
Adjoint Territorial d'Animation Principal de 2 <sup>ème</sup> Classe	10h41 12h04	1 1	1 1	Animateur (trice) Educatif (ve) Accompagnement Péricolaire
Adjoint d'animation	31h25 7h30	1 1	1 1	

EMPLOIS PERMANENTS NON TITULAIRES	DUREE HEBDOMADAIRE	EFFECTIF BUDGETAIRE	EFFECTIF POURVU	FONCTIONS
<b><u>Cadre d'emploi des Adjoints Techniques territoriaux :</u></b>			<b><u>2</u></b>	
Adjoint Technique Territorial Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	17h05 10h41	1 1	1 1	Agent de services polyvalent

EMPLOIS PERMANENTS NON TITULAIRES	DUREE HEBDOMADAIRE	EFFECTIF BUDGETAIRE	EFFECTIF POURVU	FONCTIONS
<b><u>Cadre d'emploi des Adjoints Techniques territoriaux :</u></b>		<b><u>2</u></b>	<b><u>2</u></b>	
Adjoint Technique Territorial Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	17h05 10h41	1 1	1 1	Agent de services polyvalent

EMPLOIS NON PERMANENTS NON TITULAIRES	DUREE HEBDOMADAIRE	EFFECTIF BUDGETAIRE	EFFECTIF POURVU	FONCTIONS
<b><u>Cadre d'emploi des Adjoints Techniques Territoriaux</u></b>				
Adjoint technique	33h00	<u>3</u>	<u>3</u>	Vacataire
	21h00	1	1	Agent de service polyvalent
	17h20	1	1	
<b><u>Cadre d'emploi des Adjoints d'Animation Territoriaux</u></b>				
Adjoint d'animation	24h00	<u>1</u>	<u>1</u>	Animatrice Educative Accompagnement Périscolaire

Le Maire rappelle qu'il manque toujours un responsable du restaurant scolaire ; des entretiens ont été menés, sans succès pour l'instant. Il tient à féliciter l'agent qui assure l'intérim. Malgré un incident, qui heureusement est resté sans conséquence, elle fait le maximum et cela nous permet de maintenir le service de restauration scolaire ouvert... un grand merci à elle et à son équipe.

Coralie JUGE demande si une récompense est possible pour l'effort et la bonne volonté dont cette personne fait preuve. L'assemblée est d'accord pour trouver un moyen de remercier l'agent.

Le Maire en profite pour annoncer que le repas de fin d'année offert par la municipalité aux agents est programmé pour le vendredi 16 décembre à 20h00 au restaurant scolaire.

Il ajoute que l'annonce d'offre du poste de cuisinier est remise à jour régulièrement et reste sans candidature ou celles présentées portent des profils qui ne correspondent pas à notre attente. En plus, il vaut mieux prendre le temps de trouver la bonne personne plutôt que de retrouver les problèmes déjà rencontrés.

**Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.**

#### **4- PROGRAMME AMELIA 2 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION**

Le Maire donne la parole à Nicole GALLOIS pour présenter un dossier de demande d'aide dans le cadre du programme Amélia 2 pour les travaux d'assainissement d'une habitation au Ladoux. Le coût de la mise aux normes de l'équipement est de 12 173.73 € HT.

Le Grand Périgueux a attribué une aide de 1 750 € et il est proposé au Conseil municipal de valider la participation de la commune du même montant.

6 921 € resteront à la charge des propriétaires soit 52 % des frais. Ils ont également demandé des aides au Conseil départemental, l'EPCI et l'ANAH.

**Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.**

Le Maire rappelle qu'Amélia 2 se termine à la fin de l'année et que tant que l'enveloppe dédiée à ce programme n'est pas vide, les demandes sont étudiées mais que lorsqu'il n'y aura plus de crédits... les demandes sont reportées à l'année suivante. Il précise que lorsque les travaux ne sont pas faits, l'aide est annulée.

## 5- PRISE EN CHARGE PAR LA COMMUNE DES TITRES DE TRANSPORT SNCF DES LYCEENS, ETUDIANTS ET APPRENTIS : COMPLEMENT D'INFORMATION

Le Maire explique que sur ce sujet, un point n'était pas très clair et qu'il convient d'ajouter que la prise en charge à hauteur de 70 % des titres de transport concerne les lycéens, étudiants et apprentis résidant sur la commune (garde alternée incluse).

Il rappelle que deux arrêts supplémentaires seront en place au 13 décembre prochain (Limoges-Périgueux à 8h22 et Périgueux-Limoges à 18h22) en correspondance avec les bus de Périgueux. En plus d'Henriette ROCHE qui a bien œuvré dans ce domaine, il cite tous les organismes qui ont aussi agi dans ce sens (Périgord Rail +...)

**Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.**

Il indique que les travaux pour la pose de la fibre ont commencé à la mairie et énumère les changements qui vont en découler dans la téléphonie et l'accès internet.

## 6- DEMANDES DE REMBOURSEMENTS D'ELUS

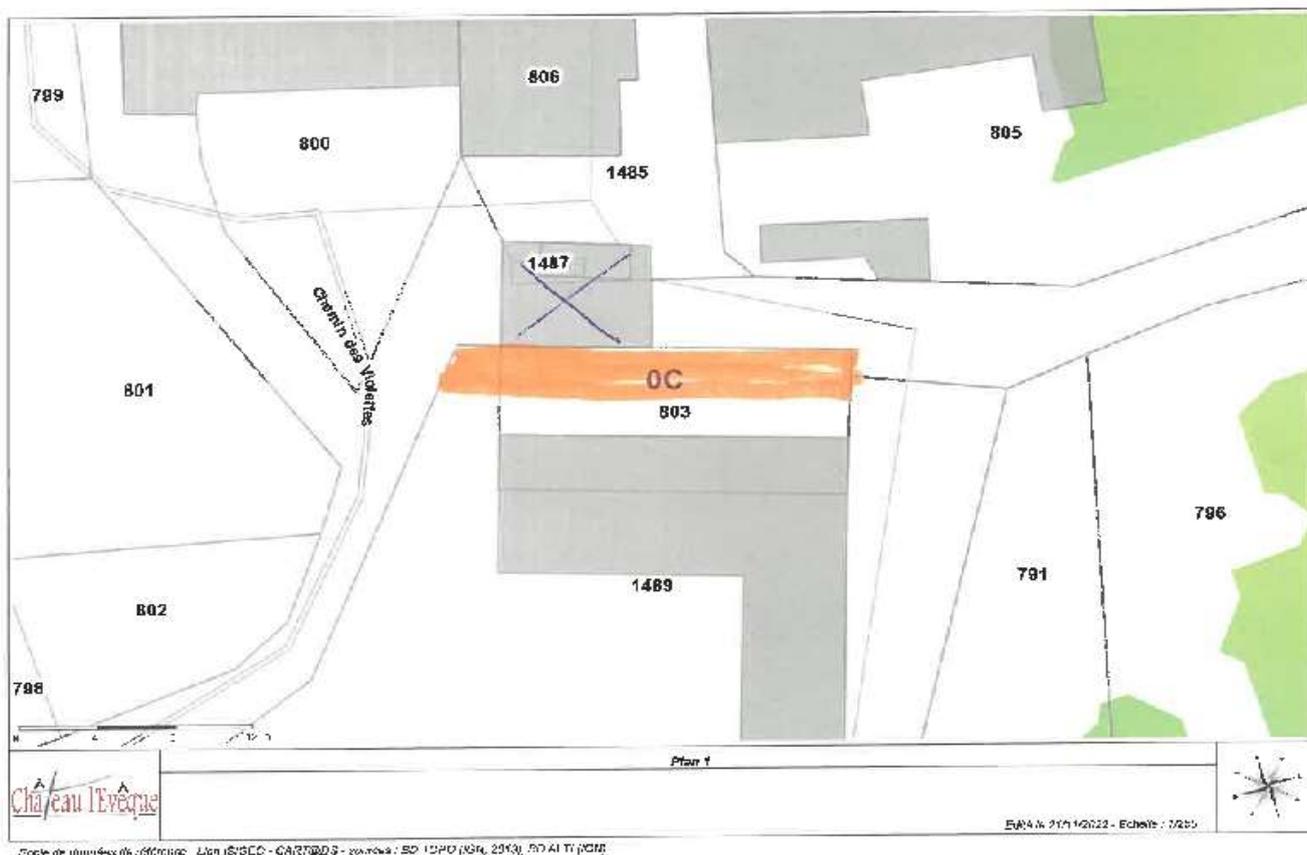
Le Maire demande au Conseil municipal d'accepter de rembourser des élus qui ont fait l'avance de paiement pour :

- une cafetière pour le marché dominical 39.99 €
- des viennoiseries et cadeaux pour l'activité BB lecteurs 56.06 €.

**Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité étant précisé que les élus concernés ne prennent pas part au vote.**

## 7- DEMANDE D'UN PARTICULIER

Le Maire présente la configuration d'un carrefour en travaux au lieudit La Monnerie ; un propriétaire riverain propose de céder une bande de terrain à la commune pour élargir l'accès, conforter et sécuriser ce lieu. La cession se ferait pour l'euro symbolique.



Il est demandé au Conseil municipal d'approuver cet achat et de donner mandat au Maire et à son adjoint pour signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

**Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.**

## **8- PETITION SUD PTT DORDOGNE**

Le Maire donne lecture d'un courrier du syndicat SUD PTT DORDOGNE dans lequel il est demandé aux communes de refuser, via la signature d'une pétition, la refonte de la gamme des envois de courrier et surtout la suppression au 1<sup>er</sup> janvier 2023 du courrier prioritaire affranchi avec le timbre rouge.

Il apparaît que les communes dotées d'une agence postale ont été ciblées pour cette demande. Un débat s'engage entre les membres de l'assemblée sur le sujet et après un long échange de points de vue et d'information, ils conviennent que certains changements seront inévitables bien que contestables et/ou inquiétants pour les élus.

**Mise au vote : décision de ne pas voter ce point mais la municipalité se réserve le droit de se positionner sur ce sujet sans en référer à un syndicat.**

## ***POINTS INFORMATIFS***

### **9- DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE LA COMMUNE**

Le Maire informe les membres de l'assemblée de l'achat des deux derniers terrains à bâtir dans le lotissement par un agent immobilier ; ceci permettra le reversement d'une certaine somme dans le budget communal. Il refait vite l'historique de la comptabilité de ce lotissement et se réjouit de la liquidation de ces ventes et de ce budget.

Il explique ensuite que pour l'aménagement et l'installation d'un carrefour city, les investisseurs sont plus intéressés par l'achat des terrains et bâtir ensuite.

De ce fait, l'habitation encore occupée par sa propriétaire fera l'objet de l'acquisition quand cette personne sera prête à laisser ce bien ; nul besoin de la presser... quant à l'autre habitation et ses terrains, la commune va continuer la démarche afin de réaliser et agrandir le parking de covoiturage et l'arrêt de bus et ajouter des commerces...

Les élus réagissent et interrogent le Maire qui les rassure en annonçant qu'il est prévu que les projets doivent être présentés au Conseil municipal qui devra valider. Il précise qu'il a demandé une installation avec bar-restaurant, tabac-presse-loto, une laverie automatique (linge) et un toiletteur pour chiens.

Tout devra être approuvé par le Conseil municipal.

### **10- POINT SUR LES MANIFESTATIONS**

Le Maire indique que Claire GIRY-LATERRIERE a regroupé toutes les informations nécessaires pour la rédaction de l'agenda 2023 ; pour cela elle a réuni les associations communales qui lui ont communiqué les dates de leurs manifestations qu'elle énumère.

Dans un souci d'économie, il est décidé de retirer les décorations de Noël une semaine plus tôt.

Le Maire félicite chaleureusement Claire GIRY-LATERRIERE pour son travail et l'efficacité de son intervention.

### **11- POINT SUR LES TRAVAUX**

Franck MERY prend la parole et annonce que les travaux se passent bien même si ceux de l'extension du cimetière ont pris du retard ou sont mal réalisés. Il en fait état et manifeste son mécontentement et son agacement face à l'indifférence et le manque de professionnalisme des entreprises concernées.

Le Maire apporte des précisions mais Franck MERY insiste sur le fait que des travaux ne sont pas réalisés ou conformes aux devis acceptés.

Il annonce également que la porte d'entrée de la salle des fêtes va être changée avant la fin de l'année et que les nouvelles clés seront toutes posées. Il explique avec détail le nouveau dispositif des clés qui trouve l'approbation de l'assemblée.

## **12- MOTIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Le Maire fait part de 3 motions prises par le Conseil départemental sur :

- le STRADET pour limiter les zones d'autorisation de construire sur la côte et en ramener dans nos campagnes,
- la fermeture de l'EHPAD de Vergt en conséquence du choix du groupe de déplacer ses 26 lits dans les établissements de Trélissac et Sanilhac alors que des travaux importants de rénovation ont été effectués à Vergt,
- la situation des urgences hospitalières de Dordogne qui sont régulées du fait du manque de personnel soignant.

Claire GIRY-LATERRIERE cite l'exemple des Etats Unis qui ont réintégré tous les personnels non vaccinés dans les établissements de santé au motif que Pfizer a reconnu que les études de contagion par les vaccinés n'avaient pas été faites ; partant de là, vaccinés ou pas, la contagion est peut-être possible tant par les uns que par les autres.

## **13- LETTRE DE REMERCIEMENTS**

Le Maire donne lecture du courrier de M. et Mme Hubert BARDOT, lauréats du concours des maisons fleuries, dans lequel ils remercient la municipalité pour le moment très agréable qu'ils ont passé lors de la remise de leur prix, en mairie et en présence de proches, autour du verre de l'amitié.

## **14- QUESTIONS DIVERSES**

a) Le Maire annonce le soutien de l'Etat aux communes face à l'inflation par une aide financière de 33 000 € dont un acompte de 11 000 € (30 %) est déjà demandé. Il donne quelques chiffres tout en précisant que le mal est moindre pour la commune qui fait ses achats par groupement. Les Conseillers discutent de ce problème d'actualité.

b) Le Maire indique que 200 brigades de gendarmerie supplémentaires de 14 à 15 éléments vont être implantées dans le département et une pourrait venir à Château l'Evêque. Si cela aboutit, une aide sera apportée par la Gendarmerie nationale. Cela pourrait se faire près du rond-point Arnaud Beltram, la propriétaire du terrain visé ayant donné son accord de principe.

Il annonce ensuite une réunion de la commission d'appels d'offres en visio et la prochaine réunion du Conseil municipal pour le mercredi 14 décembre 2022.

Personne n'ayant plus de question, le Maire déclare la séance levée à 21h50.